

“ Vous avez **moins de 30 ans**, vous êtes **salarié** et vous devez **trouver un logement** ”

➔ Profitez de solutions concrètes pour vous loger

Parce que nous savons que l'accès au logement peut devenir un véritable parcours du combattant lorsque l'on est jeune actif... **Action Logement vous propose une solution pour répondre à chaque situation :**

- Choix de location
- Aide pour financer la caution
- Garantie de loyer
- Subvention pour alléger le loyer (spécial alternants)
- Accompagnement à la mobilité professionnelle

Autant d'aides et de services Action Logement pour faciliter vos démarches liées au logement.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et à la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

AVANCE LOCA-PASS[®], GARANTIE LOCA-PASS[®], Visale, CIL-PASS MOBILITÉ[®], AIDE MOBILI-PASS[®], AIDE MOBILI-JEUNE[®] sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



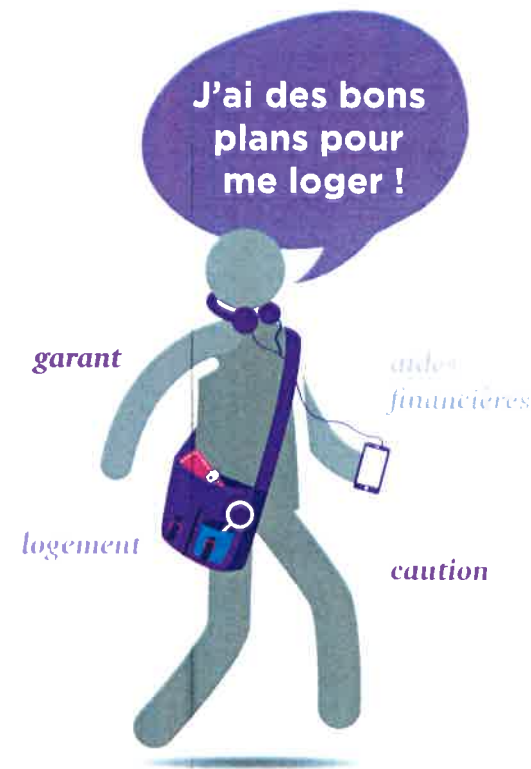
CONTACTEZ-NOUS

Retrouvez plus d'infos et tous les documents disponibles en téléchargement



www.actionlogementnord.fr

Action Logement Nord : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les articles L.313-1 et suivants et R.313-1 et suivants du CCH. Déclaration d'existence N°W595000843 - SIREN 783 633 506 - dont le siège social est à LILLE



AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !



SPÉCIAL JEUNES - DE 30 ANS

À CHAQUE BESOIN, UNE SOLUTION ACTION LOGEMENT

Je recherche un logement

Vous avez besoin de vous loger ?

Pour répondre à toutes les situations et tous les profils, vous disposez d'un **large choix de locations**, dans le parc social, intermédiaire et privé.



J'ai besoin d'un coup de pouce pour financer ma caution

Vous avez trouvé un logement et vous devez régler le dépôt de garantie ?

L'AVANCE LOCA-PASS® est un prêt gratuit qui finance votre dépôt de garantie jusqu'à 500 euros.



Je dois présenter un garant

Votre propriétaire a besoin d'être rassuré et vous demande un garant ?

- Dans le parc social : la **GARANTIE LOCA-PASS®**
- Dans le parc privé : **VISALE**

Ces deux garanties sont gratuites et couvrent vos loyers impayés en cas de difficultés passagères.



Je suis en formation en alternance

Vous avez besoin d'un logement proche de l'école ou de l'entreprise ?

Avec l'**AIDE MOBILI-JEUNE®**, bénéficiez d'une **subvention jusqu'à 100 euros par mois** pour alléger votre loyer.



Je déménage pour le travail

Vous devez trouver un logement loin de votre domicile actuel ?

- Avec le **CIL-PASS MOBILITÉ®**, facilitez votre installation grâce à un conseiller mobilité qui recherche avec vous la solution adaptée à votre situation : recherche d'un logement*, aide à l'installation et aux démarches administratives, etc.
- Avec l'**AIDE MOBILI-PASS®***, bénéficiez d'une aide pour financer les dépenses liées à votre mobilité sous la forme d'une subvention pour la recherche d'un logement locatif et d'un prêt pour les autres frais.



Et si je devenais propriétaire ?

Avec Action Logement, bénéficiez de conseils, de services, d'offres et d'aides financières : conseil en financement, offres immobilières, prêt accession avec des conditions privilégiées...

Renseignez-vous.

* la recherche d'un logement à la location peut être pris en charge, sous conditions, par l'AIDE MOBILI-PASS*